



LES AGRÉMENTS DE L'AQVE

AGRÉMENT JUNIOR*

POUR EN SAVOIR PLUS :



Association québécoise de vérification environnementale
2030, boul. Pie-IX, bureau 403
Montréal (Québec) H1V 2C8
514 355-8001 | aqve@spg.qc.ca | aqve.com

Les agréments de l'AQVE

NOUVEAU!

AGRÉMENT JUNIOR*

L'AQVE offre deux gammes d'agrément : un agrément complet et un agrément « junior » dans le domaine de l'évaluation environnementale de sites, ainsi qu'un agrément complet et un agrément « junior » dans le domaine de la vérification de conformité environnementale. Les agréments « junior » sont une nouveauté en 2017, et nous vous en donnons une description plus détaillée sur la page suivante.

Agrément = reconnaissance de compétence et droit de pratique certifié

Les agréments de l'AQVE sont une certification de compétence et de maintien de compétence à travers les années. L'AQVE est d'ailleurs le seul organisme de certification de personnes, au Canada, accrédité par le Conseil canadien des normes dans le domaine de la vérification environnementale. Notre système de certification existe depuis plus de 20 ans maintenant, et est conforme à la norme internationale ISO/CÉI 17024:2012 intitulée Évaluation de la conformité — Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes.

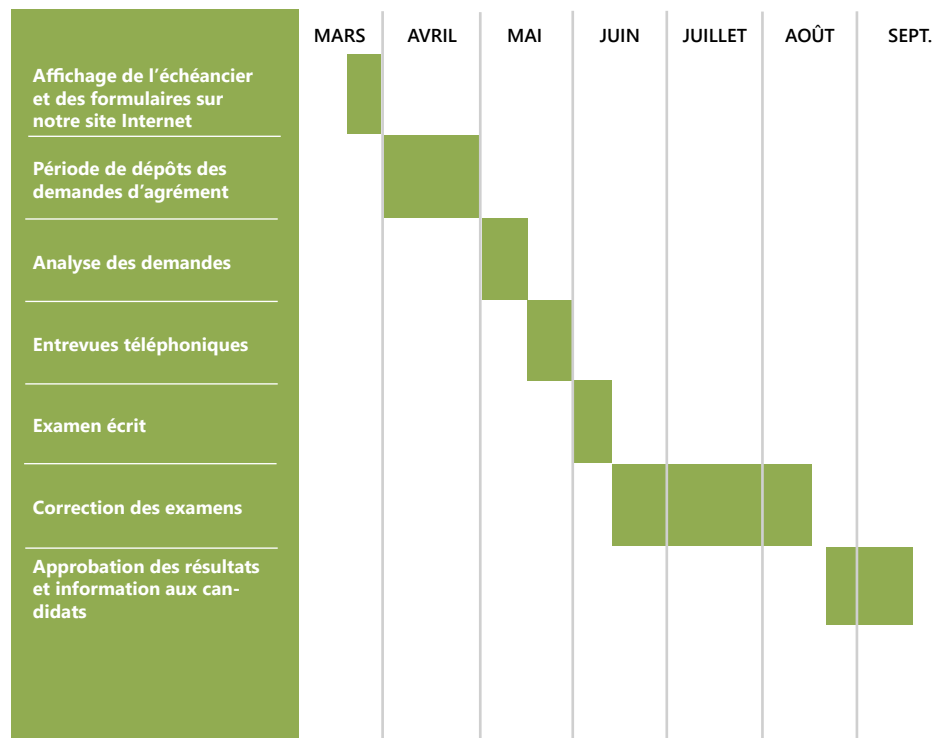
CRITÈRES D'AGRÉMENT :

Pour en savoir plus sur nos critères d'agrément, consultez-les sur notre site Web :

<http://www.aqve.com/fr/agrees/criteres-dagrément>

* Le masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS ANNUEL D'AGRÉMENT :



C'est avec joie que nous annonçons que dès 2017, un agrément EESA[®] jr et un agrément VEA[®] jr seront disponibles. Nous répondons ainsi aux attentes de plusieurs personnes qui souhaitent obtenir un agrément de l'AQVE rapidement après la fin de leurs études.

Les critères d'agrément, les formulaires, la grille tarifaire et l'échéancier détaillé seront publiés sur le site Web de l'AQVE vers la fin du mois de mars 2017. Les étapes à franchir pour faire une demande d'agrément junior seront grosso modo les mêmes que celles pour un agrément complet.

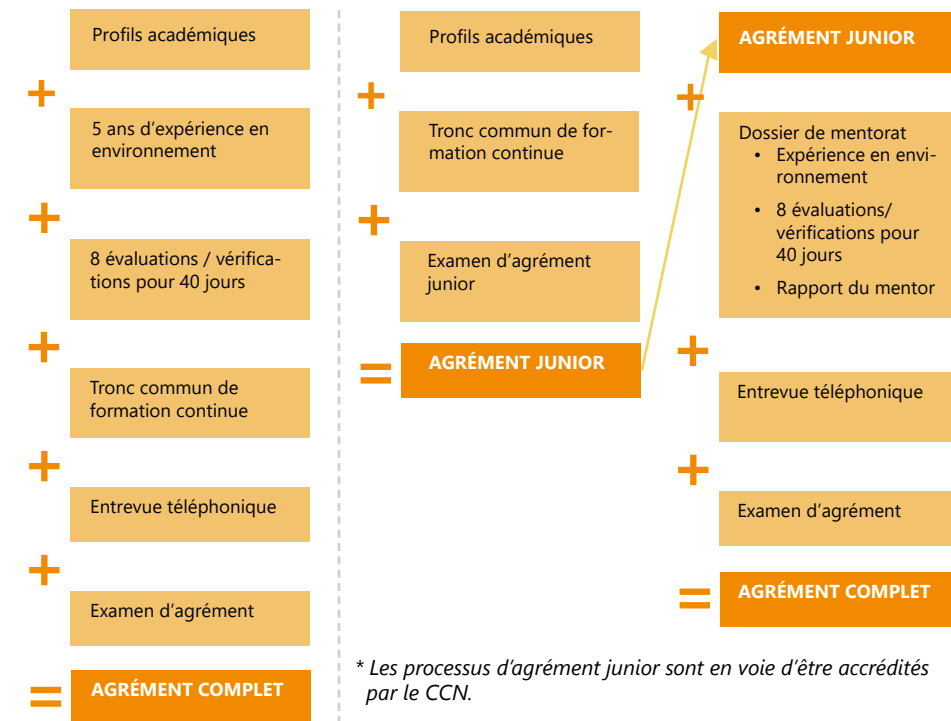
Comparaison des critères d'agrément

La principale caractéristique des agréments juniors est l'introduction d'une période de mentorat, au cours de laquelle l'agréé junior aura à compléter le nombre d'évaluations/vérifications requis pour atteindre le statut d'agréé (sans la mention junior). Le demandeur devra se trouver un mentor, dans son entreprise ou ailleurs, qui aura le mandat de rencontrer périodiquement le junior, d'analyser avec lui ses réalisations et de fournir à l'AQVE un dossier de mentorat à la fin de la période. Cette dernière, par ailleurs, a une durée maximale de 4 ans.

AVANTAGES DE L'AGRÉMENT JUNIOR :

- Droit de pratique certifié
- Période d'attente moins longue
- Robustesse de l'agrément

Voici un schéma qui permet de comparer les deux processus d'agrément :



* Les processus d'agrément junior sont en voie d'être accrédités par le CCN.